

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement**  
**Section installations classées**

**Commune de Coupelle-Neuve**

**Avis d'enquête publique environnementale**  
**SEPE LES DIX-HUIT**

-----

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 12 octobre 2020, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours à partir du 12 novembre 2020, sur la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien composé de deux aérogénérateurs (Hauteur totale : 150 m – Puissance unitaire : 3 MW) et d'un poste de livraison sur la commune de Coupelle Neuve par la SEPE LES DIX-HUIT.

M. Sylvain VERRIELE est chargé du suivi du dossier de la SEPE LES DIX-HUIT (03/21/41/81/83 ou 06/15/55/15/30).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Coupelle Neuve sise 2 rue du Sac, le mardi de 9h00 à 18h00 et le vendredi de 13h30 à 18h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquêtes Publiques – Eoliennes – SEPE LES DIX HUIT COUPELLE NEUVE. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – Service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et l'accusé réception de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Ambricourt, Avondance, Azincourt, Bealencourt, Canlers, Coupelle-Vieille, Créquy, Fressin, Fruges, Hezecques, Lugy, Maisoncelle, Matringhem, Planques, Radinghem, Rollancourt, Royon, Ruisseauville, Sains les Fressin, Senlis, Torcy, Tramecourt, Verchin, Verchocq et Wamin.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Coupelle Neuve du 12 novembre 2020 au 11 décembre 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Coupelle Neuve ou les formuler à M. Jean-Paul DECOURCELLES commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Jeudi 12 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Samedi 21 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 25 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- Lundi 30 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 11 décembre 2020 de 14h00 à 17h00

Il est recommandé à tout à chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 12 novembre 2020 au 11 décembre 2020, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquêtes Publiques — Eoliennes – SEPE LES DIX HUIT COUPELLE NEUVE - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Coupelle Neuve ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquêtes Publiques – Eoliennes – SEPE LES DIX HUIT COUPELLE NEUVE, les informations relatives à ce projet.